BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

Oléiculture

N°12
03 août 2022

ARC – MÉDITERRANÉEN

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE

Référents filière & rédacteurs

Julien BALAJAS
Centre Technique de l'Olivier
j.balajas@ctolivier.org

Caroline GOUTINES
Centre Technique de l'Olivier
c.goutines@ctolivier.org

Directeur de publication

André Bernard
Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte d'Azur
Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service régional de l'Alimentation
PACA
132 boulevard de Paris
13000 Marseille

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Stades phénologiques

Les stades BBCH vont de 75 à 79 (les olives ont atteint de 50 à 90% de leur taille). La phase de durcissement du noyau a eu lieu dans tous les secteurs d'observation.

Mouche de l'olive

Les captures sont faibles sauf dans certains secteurs littoraux des Bouches du Rhône jusqu'aux Alpes Maritimes. Quelques piqures accompagnées de dalmaticose sont observées. Le risque est de **faible** à **fort** **en fonction des secteurs**. **Surveillez les vols et les prévisions météorologiques, une baisse de température et des orages peuvent favoriser la mouche.**

Flatide pruineux (*Metcalfa pruinosa*)

Ce ravageur est observé dans les Alpes-Maritimes, le Var, et plus récemment dans la Drôme et le Vaucluse. Soyez vigilants. Il n'existe aucun moyen de lutte avéré.

Cochenilles

Des foyers de cochenilles sont observés dans certaines parcelles. Le risque est en diminution.

Maladies du feuillage

Le risque de maladies fongiques est actuellement **faible** à cette période de l'année. Dans le Vaucluse, le Var, la Drôme, le risque reste **modéré** à **fort.**

Campagne « Plantes en danger »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Vous abonner

Devenir observateur & contact

Tous les BSV PACA

Conditions météorologiques

SOMMAIRE

Prévisions du 04 au 08 août (source : Météo France) :

Département / Jour	Jeu	Ven	Sam	Dim	Lun
Alpes-de-Haute-Provence					
Alpes-Maritimes					
Var					
Bouches-du-Rhône					
Vaucluse					
Drôme					
Ardèche					
Gard					
Hérault					
Aude					
Pyrénées orientales					

Une nouvelle vague de chaleur s'est installée provenant du Sud. Le vent se calmera et quelques orages avec quelques pluies éparses pourront avoir lieu ce week-end dans plusieurs départements. Des précipitations plus importantes avec refroidissement pourront avoir lieu dans certains secteurs de l'Hérault à partir de lundi.

Les vergers sont toujours en déficit hydrique, il est conseillé de maintenir les oliviers en situation de confort hydrique si possible. Attention des alertes allant de vigilance à crise sont en place. Vous pouvez consulter la carte des arrêtés et les restrictions de prélèvements en vigueur sur ce lien.

Pour davantage d'informations sur la situation et la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les bulletins Eau'live et InfOlive sur le site de France Olive.

Stades phénologiques

SOMMAIRE

BBCH 75 : Les fruits ont atteint 50% de leur taille finale

BBCH 79 : Les fruits ont atteint 90% de leur taille finale

Le durcissement du noyau a eu lieu dans tous les secteurs. Les stades vont de BBCH 75 à 79 dans certains départements (les olives ont atteint de 50 à 90% de leur taille).

Mouche de l'olive, *Bactrocera oleae*

SOMMAIRE

Eléments de biologie

La mouche de l'olive reste le principal ravageur d'importance économique des oliveraies.

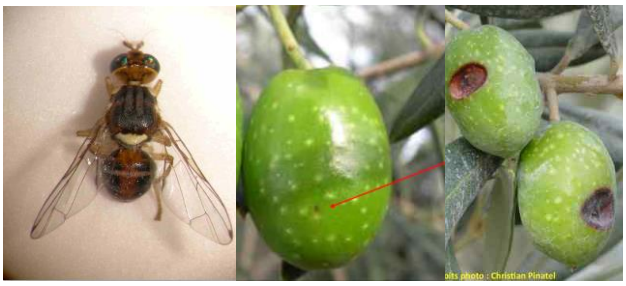

Les larves de la mouche de l'olive creusent des galeries dans les fruits, entrainant leur chute. De plus, les mouches piquent les fruits favorisant l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes.

Mouche de l'olive, olive piquée et symptômes de dalmaticose, source : France Olive

Pour plus d'informations, consultez le site internet de France Olive : Mouche de l'Olive ou Dalmaticose.

Observations

Extrait de la carte des piégeages de la mouche de l'olive au 0/08 :

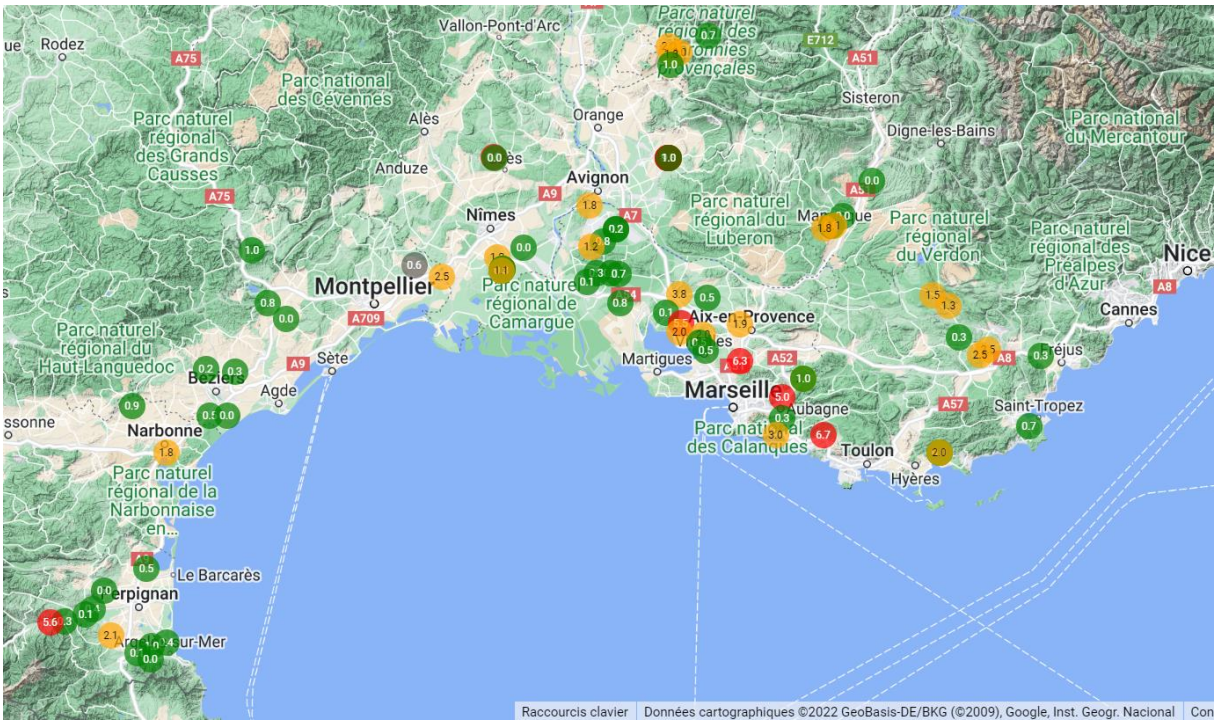

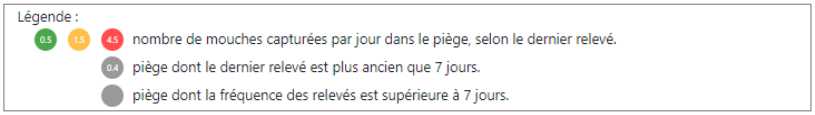

Le nombre de mouches piégées par jour est affiché, seuls les relevés de moins de 7 jours sont affichés en couleur.

Vous pouvez consulter les cartes de piégeage de la mouche sur le site de France Olive > Carte de piégeage en suivant le lien : https://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/

Les captures restent basses excepté dans la zone littorale des Bouches du Rhône jusqu'aux Alpes Maritimes. Les dégâts sur fruits sont actuellement faibles : quelques piqures et de la dalmaticose sont observées.

Si les températures baissent et/ou si des épisodes orageux surviennent, cela risque de favoriser la mouche de l'olive.

Malgré la faible activité de la mouche, le développement de dalmaticose n'est pas stoppé. Il est fortement conseillé de maintenir les olives protégées par des barrières minérales.

Evaluation du risque*

Le risque évalué est de **Faible** à **Fort**, il est plus élevé sur variétés sensibles, en vergers irrigués ou en confort hydrique et si les prévisions météorologiques sont favorables à l'activité de la mouche. Si les olives sont fripées, dans des conditions de stress hydrique, elles sont moins attractives pour la mouche, le risque est donc diminué.

Département	Risque évalué
Pyrénées Orientales (66)	**Faible à Modéré**
Aude (11)	
Hérault (34)	
Gard (30)	
Alpes-de-Haute-Provence (04)	
Bouches du Rhône (13)	

Drôme (26)	**Modéré**
Vaucluse (84)	**Modéré à Fort**
Var (83)	

Vous pouvez vous aider du schéma suivant dans l'évaluation du risque de vos parcelles :

	Longueur olives **> 10mm**	Longueur olives **< 10mm**
Mouche(s) capturée(s)	**Risque élevé**	**Vigilance renforcée**
Aucune mouche capturée	**Vigilance renforcée**	**Risque faible**

Notre évaluation du risque, notée de façon départementale, est réalisée en collaboration étroite avec l'ensemble des techniciens oléicoles du réseau à partir d'un ensemble de données d'origine différentes (piégeage, observations, carte …) et **qui prennent en compte la notion de dynamique différente des populations de mouche (nombre de génération potentielle des mouches) en fonction des conditions du secteurs (température et humidité) qui sont liées notamment à l'altitude et à l'exposition des parcelles.*

Le risque évoqué ci-dessous est bien évidemment à nuancer en fonction de votre localisation, de votre environnement, de vos variétés, de la charge de vos arbres, des conditions de production (irrigué ou non), de votre niveau de protection, c'est pourquoi il fortement conseillé à chacun de réaliser directement sur ses parcelles un suivi régulier de la dynamique des populations et des dégâts de mouche.

Gestion du risque

- **Les barrières minérales protègent les olives des piqures et pontes d'olives. Soyez vigilants et pensez à les appliquer ou les renouveler si elles ont été lessivées.**
- **Les pièges alimentaires, comme les pièges bouteilles servent à piéger massivement la mouche**. Pour rappel, le piégeage massif ne fonctionne que sur les parcelles de plus d'un hectare ou lorsque que la stratégie est déployée sur plusieurs petites parcelles regroupées, ainsi vous pourrez réduire votre population initiale de mouches sans en attirer d'autres. Si ce n'est pas le cas, il faut alors attendre le développement des fruits avant de mettre en place le piégeage massif car les mouches seront moins mobiles.

Fabriquer son piège alimentaire : https://afidol.org/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/

Flatide pruineux, *Metcalfa pruinosa*

SOMMAIRE

Eléments de biologie

©FDGDON 47

Metcalfa pruinosa appartient à la famille des flatidae. Cet insecte peut se développer sur une centaine d'espèces dont l'olivier.

Pour plus d'éléments de biologie : BSV n°11

Metcalfa occasionne des dégâts directs et indirects :

- directs : les rameaux attaquées deviennent cassants et les bourgeons avortent. En cas de forte infestation, le sommet des pousses peut se flétrir et se déformer.
- indirects : de la fumagine (champignon saprophyte) se développe à partir du miellat produit, cela perturbe la photosynthèse et la croissance du végétal.

Source : Fredon Corse

Larves de Metcalfa pruinosa (à gauche) et feutrage blanc/miellat sur inflorescences/petits fruits (à droite). Source : Maud Damiens (CA 06).

Observations

Ce ravageur est bien présent dans les Alpes-Maritimes, le Var, le Vaucluse et la Drôme.

Gestion du risque

Des méthodes prophylactiques sont testées bien qu'il n'existe aucun moyen préventif ou curatif établi.

Un hyménoptère parasitoïde *Neodryinus typhlocybae,* originaire d'Amérique du Nord, a été introduit en France en 1996 afin de lutter contre *Metcalfa pruinosa.* Le bilan de la dispersion de l 'espèce dans le Sud de la France, cinq années après le premier lâcher, est disponible suivant ce lien : https://ecophytopic.fr/pic/proteger/acciimatation-et-dispersion-en-france-de-neodryinus-typhlocybae-introduit-pour-lutter

Maladies feuillage : Œil de paon et cercosporiose

SOMMAIRE

Eléments de Biologie

Symptômes d'œil de paon (gauche) et de cercosporiose (droite, face inférieure et supérieure de la feuille atteinte), source : Centre technique de l'olivier.

Pour avoir plus d'informations sur ces maladies consultez le BSV oléicole N°1 ou le site de France Olive.

Rappel :

Des contaminations d'Œil de Paon et de Cercosporiose peuvent avoir lieu lorsque les conditions météorologiques sont favorables : forte humidité relative de l'air ou pluies et températures inférieures à 25°C.

Les symptômes de cercosporiose sont visibles uniquement quelques mois après la contamination des feuilles.

Observations et évaluation du risque*

	Œil de Paon	Cercosporiose
Observation	Peu de tâches sont visibles sauf dans certaines parcelles du Var, de la Drôme et du Vaucluse.	De la cercosporiose est visible sur variété sensible.
Evaluation du risque	**Faible** en Occitanie et dans les Alpes de Haute Provence. **Modéré** dans la Drôme et le Var. **Modéré** à **fort** dans le Vaucluse.	**Faible** en Occitanie et dans les Alpes de Haute Provence. **Modéré** dans le Vaucluse. **Fort** dans la Drôme et le Var.

**Le risque évalué est valable à court terme, basé principalement sur les observations récentes et les conditions météorologiques à venir. Ce risque est à pondérer avec d'autres paramètres comme l'inoculum présent dans les parcelles ou la sensibilité variétale, et s'affranchi de leur niveau de protection.*

Afin de connaitre les sensibilités variétales aux maladies du feuillage, vous pouvez consulter le BSV N°6.

Gestion du risque

- **L'observation de vos parcelles reste indispensable pour une bonne gestion du risque. Pour davantage d'informations sur l'évaluation du risque, vous pouvez consulter les précédents BSV.**

- **La période estivale est moins à risque que le printemps et l'automne concernant les maladies du feuillage principalement grâce au renouvellement du feuillage (chute des feuilles contaminées), aux températures très élevées accompagnées de taux d'hygrométrie relativement faibles et à la courte durée des épisodes humides.**

SOMMAIRE

Cochenilles

Observations

Des foyers de cochenilles sont observés dans certaines parcelles, accompagnés dans certains cas de fumagine, parfois de façon importante.

Cochenille noire (*Saissetia oleae*), source : Centre Technique de l'Olivier.

Evaluation du risque

Le risque diminue, les foyers de cochenilles sont généralement impactés par la chaleur.

Dans le Var le risque est **modéré** à **fort**, la présence de fumagine augmente là où les populations de cochenilles noires sont élevées.

Gestion du risque

Les parties atteintes peuvent être supprimées et les auxiliaires sont à favoriser.

Pour des informations complémentaires : BSV Oléicole N°1 et BSV Oléicole n°10.

Avertissement

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.
Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Centre Technique de l'Olivier – BALAJAS Julien – GOUTINES Caroline

Relecture

DRAAF - SRAL PACA
Chambres régionales d'agriculture Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Observation

Christine Agogué − CA 11
Margaux Allix − CivamBio 66
Corinne Barge – CIVAM oléicole 13
Edgar Raguenet – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse
Célie Chaper – Coopérative du Nyonsais
Benoit Chauvin Buthaud - CA 26
Cécile Combes − GE des coopératives oléicoles du Gard et de l'Hérault
Célia Gratraud – Consultante en oléiculture
Maud Damiens – CA 06
Hélène Lemoine – CA 34
Sébastien Le Verge – Conseiller indépendant 13/83
Nathalie Serra-Tosio – SIOVB (Baux de Provence)
Alex Siciliano – GOHPL (Haute Provence et Luberon)
Fanny Vernier – CA 83
François Veyrier – CETA d'Aubagne

Financement

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

Vous abonner

Devenir observateur & contact

Tous les BSV PACA

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé des végétaux :
Le Ministère lance « Plantes en danger »,
une campagne de sensibilisation aux bons gestes

Paris, le 5 juillet 2022

Afin de préserver la santé des végétaux sur l'ensemble du territoire français, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance cet été une campagne de sensibilisation nationale. La campagne vise à prévenir la propagation de trois dangers majeurs, parfois mortels, pour nos plantes : la bactérie *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais et les capricornes asiatiques. À l'attention du grand public, notamment, des voyageurs mais aussi des professionnels, cette campagne entend informer sur les risques induits par le transport des végétaux pour la santé des plantes dans l'Hexagone.

Lancée à partir du 4 juillet, la campagne « Plantes en danger » a pour objectif d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, bactéries, virus ou insectes véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages. Elle cherche à sensibiliser le grand public, les particuliers, jardiniers amateurs, et les inciter à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituel présent sur les plantes autour de chez eux.

Cette campagne s'adresse également aux professionnels du commerce des végétaux et aux collectivités locales. Acteurs de premier plan dans la prévention de la maladie, il est essentiel de les sensibiliser aux risques que représentent ces organismes nuisibles et à la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

L'enjeu est aussi d'inciter le plus grand nombre à identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services régionaux compétents du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Pour cette campagne, trois organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

- La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en France en Corse, en Occitanie et en région PACA. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse.
- Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.
- Plusieurs foyers de capricornes asiatiques (*Anoplophora*) ont été détectés en France ces dernières années. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Ces trois organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires[1], suivant le règlement européen 2016/2031/UE : leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, consulter le dossier « Plantes en danger » et le kit de communication.

Contacts presse

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

[1] Un **organisme de quarantaine** est, selon la définition de l'ONUAA , un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.